

# L'audit énergétique en copropriété

## Une étape incontournable d'aide à la décision

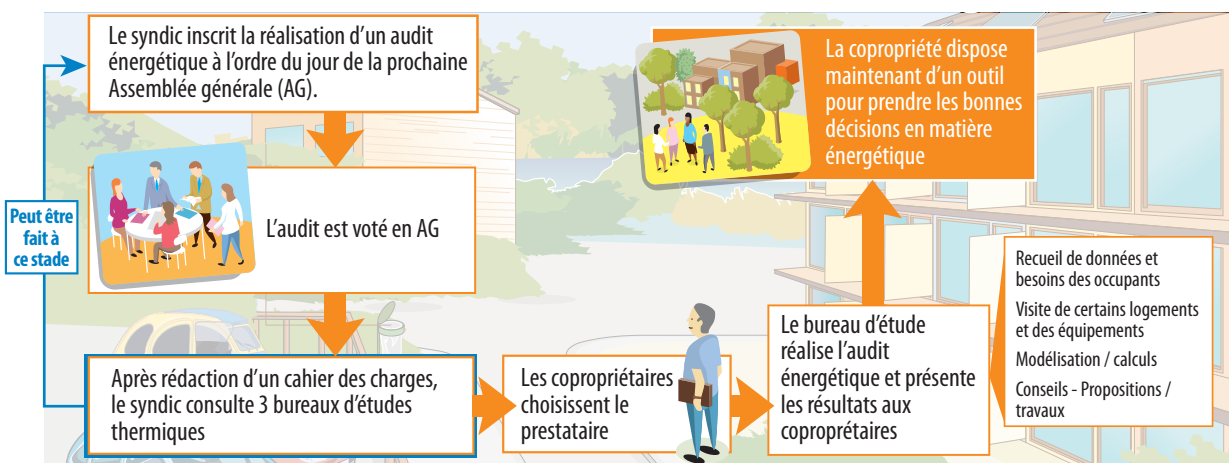
L'audit énergétique présente le bilan des déperditions de votre copropriété et calcule les économies d'énergie potentielles. Il permet :

- > De faire le point sur l'état actuel du bâtiment
- > De préconiser des solutions d'améliorations énergétiques efficaces pour réaliser des économies d'énergie.

### Qui peut réaliser un audit énergétique ?

Etude spécifique faisant appel à des connaissances pointues en bâtiment et en énergétique, l'audit doit être réalisé par un bureau d'étude spécialisé. Son coût varie en fonction de la taille de la copropriété et des méthodologies employées par le bureau d'étude.

### Le lancement d'un audit énergétique en copropriété et son déroulement



### Que dit la réglementation ? Que doit contenir un audit ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et dans un délai maximum de cinq ans, il est obligatoire de réaliser un audit énergétique pour les copropriétés de plus de 50 lots équipées d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement.

L'audit énergétique n'est pas un Diagnostic de Performance Energétique (DPE), il va plus loin dans l'analyse et les préconisations. Pour s'assurer de sa bonne réalisation, il est possible de s'appuyer sur un cahier des charges type disponible auprès de Nantes Métropole.

### Quelles solutions offre un audit énergétique ?

- > Des mesures correctives ne nécessitant pas de travaux et faciles à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'énergie immédiates,
- > Plusieurs scénarios de travaux permettant plus d'économies d'énergie, hiérarchisés selon leur gain énergétique, leur coût et les aides financières mobilisables pour disposer d'un plan de travaux cohérent à long terme,
- > les copropriétaires restent libres de réaliser ou non les travaux proposés.

### Pour quels enjeux ?

- > prendre les bonnes décisions pour la copropriété, savoir avant d'agir,
- > faire des économies de charges,
- > valoriser le patrimoine et améliorer le confort,
- > pouvoir prétendre aux aides des financeurs dans le cas de travaux.



Allo Climat : toutes les réponses à vos questions sur l'environnement et l'énergie

